

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°73-286 du 5 septembre 1973
portant nomination du Lieutenant Didier
DASSI en qualité de Directeur de la Ra-
diodiffusion.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

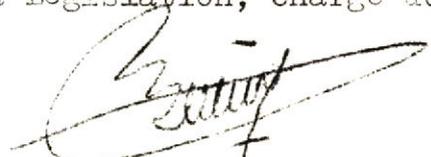
VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance N°72-37 du 20 octobre 1972, portant création de l'Office
de Radiodiffusion et Télévision du Dahomey et l'ordonnance N°72-45 du
9 novembre 1972 qui l'a modifiée ;
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonc-
tionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de
la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouverne-
ment et les actes modificatifs subséquents ;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui
l'a complété ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Lieutenant Didier DASSI est nommé Directeur de la Radio-
diffusion.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge le décret N°73-127 du 4 avril
1973 et qui a effet pour compter du 3 septembre 1973, sera publié et com-
munié partout où besoin sera.-

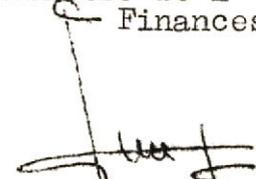
Fait à COTONOU, le 5 septembre 1973
pour le Président de la République absent,
le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation, chargé de l'intérim,


Chef d'Escadron Barthélémy OHOUEMS

Le Ministre de l'Information et
du Tourisme,

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,


Chef de Bataillon Pierre KOFFI


Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliations : PR 8 CS 6 MIT 8 Ministères 10 Intéressé 1 Radiodiffusion 2
EMGN 6 - EMAT-EMSC 8 - CNI 2 DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 DIM 2 IAA-DCCT 2
IGF-Gde Ch. 2 DGP-DGAJL-Dtion St. 6 JORD 1